

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1107  
10 juin 2008

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 10 juin 2008, à 10 h 10

Président: M. John DUNCAN (Royaume-Uni)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1107<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour la séance d'aujourd'hui les représentants de l'Équateur et de la France.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur, Vice-Ministre aux affaires multilatérales du Ministère des affaires étrangères, du commerce et de l'intégration.

M. IZQUIERDO MIÑO (Équateur) (parle en espagnol): C'est pour moi un plaisir de prendre la parole au nom de l'Équateur au cours de cette séance de la deuxième partie de la présente session annuelle de la Conférence du désarmement. J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, du travail que vous effectuez à la présidence de cette importante instance multilatérale de désarmement.

J'aimerais, à cette occasion, réaffirmer la volonté de mon pays de participer à des négociations de désarmement. Notre passé à cet égard est irréprochable, car nous nous considérons comme un havre de paix, et nous nous battons pour le demeurer, malgré l'apparition sporadique de problèmes qui n'ont rien à voir avec les circonstances de notre pays. Nous sommes d'ardents défenseurs de la paix, de la souveraineté, du désarmement, des efforts de lutte contre la criminalité internationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Le désarmement et la non-prolifération sont deux voies sur lesquelles nous devons avancer résolument. Mon pays a fait la démonstration de cet engagement en s'acquittant des obligations auxquelles il avait souscrit en signant et ratifiant la Convention d'Ottawa. Comme suite à ces engagements et à la décision de l'Équateur en la matière, 253 273 mines antipersonnel présentes dans nos arsenaux, et quelque 4 621 mines antipersonnel et 65 mines antichar ont été détruites. Comme on le sait, cette démarche n'est pas aisée, et c'est pourquoi nous sollicitons de la communauté internationale une prorogation et une intensification de la coopération pour nous permettre d'éliminer une fois pour toutes cette arme dévastatrice de notre territoire.

L'Équateur s'est engagé à déminer son territoire de façon à le rendre utile, productif et inoffensif pour notre population civile. Nous tenons à préciser ce point, car nous constatons avec inquiétude que beaucoup de pays, s'agissant d'autres questions de désarmement, telles que les armes de destruction massive, ne respectent pas leurs obligations, par exemple au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

J'aimerais adresser mes remerciements à la délégation irlandaise pour l'exposé détaillé qu'elle a présenté la semaine dernière à cette instance, dans lequel elle a précisé le succès de Dublin qui s'est traduit par l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, de la mise au point, de la production, de l'acquisition, du stockage, de la possession et du transfert d'armes à sous-munitions, un processus que mon pays a toujours soutenu. Nous pensons que des résultats satisfaisants ont été obtenus.

À cet égard, nous sommes également fermement déterminés à participer activement et résolument aux processus de limitation des armements et de désarmement, véritable défi pour la communauté internationale, particulièrement au processus d'examen du TNP.

(M. Izquierdo Miño, Équateur)

Notre approche du désarmement nucléaire est bien connue dans le contexte des négociations. Nous demeurons convaincus de la nécessité de renforcer les zones exemptes d'armes nucléaires et d'en créer de nouvelles, estimant qu'elles forment un dispositif adapté pour œuvrer en faveur de la paix et du désarmement. Dans ce contexte, je dois souligner que l'Équateur a d'emblée pris part à la rédaction, puis au renforcement, du Traité de Tlatelolco, qui est le plus ancien traité en la matière et qui prouve son efficacité depuis 1967. De même, mon pays a pris des mesures concrètes pour permettre à la Commission du désarmement des Nations Unies de parvenir en 1999, sous sa direction, à un consensus sur l'adoption du document intitulé: «Principes et directives pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement consentis entre les États des régions concernées».

Bien entendu, la communauté internationale doit aussi prendre en compte et mettre en œuvre sans restriction les accords internationaux conclus après tant d'efforts.

Mon pays accorde une attention particulière aux questions concernant les armes classiques, telles que celles qui concernent le Programme des Nations Unies pour l'interdiction du trafic illicite d'armes légères, un domaine étroitement lié à la question de la sûreté publique, que nous devons tous préserver et protéger. Ces armes sont en effet des armes terribles qui sont utilisées quotidiennement dans nos grandes villes. Elles sont aussi utilisées dans le contexte de la criminalité internationale organisée.

Nous, les États membres, sommes pleinement conscients du fait que les circonstances que traverse la Conférence du désarmement depuis quelques années sont des circonstances difficiles. L'absence de consensus sur des questions aussi fondamentales pour la paix et la sécurité internationales nous préoccupe vivement. Notre incapacité à travailler sur des objectifs de désarmement et à les atteindre nuit aux efforts de la communauté internationale, qui devraient pourtant être prioritaires pour renforcer le mécanisme qui rendra possible le développement humain des pays les plus pauvres.

Nous pensons que le projet de décision CD/1840, dont les États membres ont été saisis, constitue un instrument procédural utile pour traiter les questions de fond par la désignation de coordonnateurs qui pourront redonner vie à nos travaux pour l'heure en pleine stagnation.

La démarche décrite dans le projet de décision représente un moyen réaliste de sortir du bourbier dans lequel nous sommes actuellement enfermés.

Le document englobe les quatre questions fondamentales que nous devons examiner. Nous savons, certes, que cette proposition comporte sans doute des lacunes, à l'image de toute recherche de consensus. Toutefois, nous avons atteint un stade auquel la flexibilité sera déterminante dans l'élaboration et la construction d'un programme de travail nous permettant de surmonter cette inaction inacceptable, qui pourrait être également perçue comme la preuve consternante d'un manque d'imagination.

Les difficultés qui nous attendent sont les fameux débats de fond, sur le désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire, la négociation d'un traité multilatéral non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans

(M. Izquierdo Miño, Équateur)

l'espace, les arrangements internationaux visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi d'armes nucléaires ou la menace de ces armes, les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, tels que les armes radiologiques, un programme global de désarmement et la transparence dans le domaine des armements. Toutes ces questions sont en suspens, dangereusement en suspens, depuis trop longtemps.

Au nom de l'Équateur, pays en développement dont le Gouvernement et le peuple ont engagé tous les efforts pour surmonter les problèmes nationaux, j'exhorte la Conférence du désarmement à faire montre d'un plus grand sens des responsabilités face aux engagements pris depuis sa création, en 1979. Mon pays prie instamment cette instance de se montrer capable de jouer durablement un rôle qu'elle a pratiquement totalement perdu, celui d'unique instance multilatérale de négociation dont dispose effectivement la communauté internationale dans le domaine du désarmement.

L'Équateur réaffirme son indéfectible attachement à la reprise de cet important processus et sa volonté d'y prendre une part active, avec les pays qui partagent les mêmes principes et les mêmes points de vue et avec ceux dont les intérêts sont différents, dans le but d'élaborer un programme de travail de fond aussi rapidement que possible et d'appuyer les initiatives susceptibles de contribuer à relancer les négociations interrompues.

L'absence de volonté politique et l'ignoble renoncement aux engagements internationaux en faveur de la paix, de la sécurité et du développement ont un impact considérable sur les pays qui, tel l'Équateur, s'efforcent, par de nombreux sacrifices, de réduire les inégalités sociales, la pauvreté et les déséquilibres iniques imposés par un commerce international injuste qui ne favorise que les intérêts des plus puissants.

La Conférence du désarmement est une instance qui, dans le passé, a produit des instruments fondamentaux qui ont contribué au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la coexistence pacifique entre États. Le désarmement et la non-prolifération sont des démarches que nous devons entreprendre avec plus de sérieux et un plus grand sens des responsabilités. Nous avons l'obligation d'accélérer ces processus, de faire des idéaux de l'humanité une réalité, de réduire la quantité des ressources consacrées à l'armement et de travailler, par exemple, à la pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En résumé, nous devons peaufiner notre image de marque.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Équateur de ses paroles aimables et de son intervention particulièrement riche, dans laquelle il a dépeint tout le champ des activités de limitation des armements et de désarmement, les efforts internationaux dans le domaine des armes classiques et des armes de destruction massive, et la place de la Conférence du désarmement dans cet effort.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la France.

M. DOBELLE (France): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous assurez la présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre accession à cette fonction et pour l'excellente

(M. Dobelle, France)

manière dont vous avez su jusqu'ici conduire nos travaux. Je souhaite également à cette occasion vous assurer du plein soutien de ma délégation dans la conduite de votre tâche.

J'ai souhaité prendre la parole aujourd'hui pour évoquer un sujet qui, du point de vue de ma délégation, devrait l'être davantage au sein de cette enceinte, je veux parler de la question des armes légères et de petit calibre. Avant toutefois d'entamer mon intervention sur cette question, je saisis cette occasion pour préciser que, s'agissant de la conduite des travaux au sein de la Conférence, ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée le 15 mai dernier par la Slovaquie en sa qualité de Présidente du Conseil de l'Union européenne.

Malgré ce que leur nom pourrait suggérer, les dommages causés par les trafics illicites d'armes légères et de petit calibre ainsi que de leurs munitions sont immenses. Comme l'ont déjà noté de nombreuses organisations non gouvernementales qui s'intéressent à cette question, ce sont, si l'on se réfère aux dégâts que cause leur dissémination incontrôlée, de véritables armes de destruction massive.

Le Secrétaire général des Nations Unies a produit récemment, à la demande du Conseil de sécurité, un rapport dans lequel sont évaluées les 12 recommandations contenues dans son rapport de 2002 sur les armes légères. Ce nouveau rapport du Secrétaire général décrit la déstabilisation durable des sociétés, le pillage de leurs ressources et les milliers de victimes qui résultent de la dissémination incontrôlée des armes légères et de petit calibre dans le monde et en particulier en Afrique subsaharienne. La présentation de ce rapport a donné lieu, au cours d'une réunion qui s'est tenue le 30 avril au Conseil de sécurité, à un débat particulièrement riche et intéressant dont je souhaite me faire l'écho ici.

La France est très engagée à titre national dans la lutte contre les trafics illicites d'armes légères et de petit calibre. Elle l'est depuis longtemps. Dès 2001, elle a contribué activement à l'élaboration puis à l'adoption du Programme d'action des Nations Unies, qui tiendra sa troisième réunion biennale des États en juillet prochain, au moment où débutera la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Mon pays a poursuivi des initiatives dans le cadre de différentes enceintes. Dans le cadre de l'Union européenne, la France a joué un rôle important dans l'élaboration et l'adoption du Code de conduite en matière d'exportation d'armements et de la Stratégie de lutte contre l'accumulation et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions; nous avons également détaillé au sein de plusieurs enceintes (G-8, Union européenne, OSCE, Arrangement de Wassenaar) une initiative internationale qui nous tient particulièrement à cœur pour lutter contre le trafic aérien illicite.

L'on sait grâce aux rapports des groupes d'experts des Nations Unies que les trafics d'armes légères empruntent volontiers la voie aérienne. Or, il est notoire que les trafiquants déjouent la vigilance des autorités en falsifiant les documents de transport, les plans de vols, l'enregistrement des avions, et en effectuant des vols risqués pour échapper aux contrôles.

L'initiative française vise dans un premier temps à renforcer les échanges d'informations entre États sur leurs dispositifs de contrôle et à permettre une meilleure coopération. Dans un deuxième temps, elle vise à favoriser un partenariat avec les entreprises de transport aérien

(M. Dobelle, France)

pour identifier les meilleures mesures à adopter compte tenu de l'économie de ce secteur. Dans un troisième temps enfin, nous visons à la mise en place de guides des meilleures pratiques.

Nous souhaitons inciter les États, face aux écarts inhérents à la mondialisation, à assurer le contrôle en amont et en aval des transferts d'armes légères et de petit calibre (y compris dans la phase de transit dans laquelle se passent souvent les détournements illicites) afin de resserrer le champ de la zone grise au sein de laquelle les trafiquants d'armes, les acteurs non étatiques, les mouvements terroristes et les milieux du crime organisé accèdent à des armements susceptibles d'être utilisés pour déstabiliser des États ou des régions entières ou pour perpétrer des actes de terrorisme ou de piraterie.

Notre démarche vise également à renforcer la coopération entre les États face à ces acteurs illicites, en utilisant les réglementations existantes propres à chacun d'entre eux et en facilitant les échanges d'informations entre services étatiques concernés. Notre action s'inscrit dans une logique de prévention et de sensibilisation. Nous espérons que, grâce au «Guide des meilleures pratiques», ces États amélioreront la mise en œuvre des contrôles requis par leur réglementation nationale ou par la réglementation internationale de manière plus systématique et plus responsable. En particulier, il importe que les États concernés par le transit prennent en considération les risques de détournement de la cargaison ou de violation d'embargos des Nations Unies en fonction des critères présentés dans le guide.

Le guide constitue à notre sens un outil d'assistance à la décision des services nationaux étatiques concernés par le contrôle du transport aérien, services ne disposant pas toujours de l'expertise et des réflexes adéquats pour contrer ce type de trafics. Le guide est susceptible de déboucher sur des actions de coopération et d'assistance aux États qui en feraient la demande.

Si nous arrivons à promouvoir au sein des structures étatiques concernées par le transport aérien – et ce selon les modalités et les spécificités de chaque État ainsi que dans le respect de leur souveraineté – si donc nous arrivons à promouvoir une prise de conscience quant à leur responsabilité dans la lutte contre le trafic d'armes, nous aurons atteint l'objectif principal de notre initiative. Le reste relève de la volonté qu'aura chaque État d'échanger les informations pertinentes qui permettront de lutter efficacement contre les réseaux de trafiquants d'armes. Le transport aérien est un nœud essentiel des trafics et nous espérons contribuer à trancher ce nœud.

Au sein des Nations Unies enfin, mon pays est engagé dans certaines des initiatives sur lesquelles nous fondons nos espoirs les plus vifs, car elles permettent d'aborder plusieurs facettes essentielles des trafics et je voudrais en mentionner quatre: premièrement, l'origine des armes légères et de petit calibre: la traçabilité et le marquage des armes légères et de petit calibre constituent l'un des éléments essentiels pour lutter contre les trafics. C'est pourquoi la France et la Suisse ont pris l'initiative de l'instrument international adopté en 2005. Nous aurions souhaité que cet instrument ait une valeur juridiquement contraignante. La coopération internationale est encore bien trop faible dans ce domaine, mais nous nous félicitons du pas que cette initiative a permis de franchir, car elle montre le chemin de l'avenir; deuxièmement, les intermédiaires: mon pays participe activement à l'élaboration, en cours, d'un instrument de lutte contre le courtage illicite des armes légères et de petit calibre. Nous savons que les courtiers sont devenus une figure centrale, inévitable et nocive des trafics; troisièmement, leur complément indispensable:

(M. Dobelle, France)

je souhaite en effet souligner combien il est important de ne pas oublier les munitions, celles-ci étant le complément indispensable des armes légères et de petit calibre. Ce ne sont pas en effet seulement les armes, mais aussi leurs munitions et leurs dépôts poreux ou clandestins qui alimentent les conflits. La France est donc très engagée dans les travaux du Groupe d'experts chargé de la question des stocks de munition en surplus qui se réunit cette année à New York, suite à l'initiative qu'elle avait lancée conjointement avec l'Allemagne en 2006; après l'origine des armes légères et de petit calibre, après les intermédiaires, après les munitions, quatrième et dernière facette: les destinataires. Pour finir, nous soutenons en effet toutes les initiatives qui visent à assurer un meilleur contrôle des transferts d'armes légères et de petit calibre. Nous nous félicitons à cet égard de la tenue des travaux d'experts sur un traité relatif au commerce des armes. Il s'agit d'une initiative majeure, qui n'a pas vocation à s'appliquer qu'aux seules armes légères et de petit calibre mais qui contribuera également à une gestion plus responsable de leurs transferts et à une meilleure coopération internationale en la matière. Il est trop tôt pour préjuger de l'aboutissement des travaux en cours car nous n'en sommes qu'à la moitié des quatre semaines de réunion prévues.

Ce qui se dégage à ce stade, c'est une idée de plus en plus précise de ce sur quoi, au-delà des termes très généraux du mandat fourni par la résolution 61/89 du 6 décembre 2006, les experts pourront être amenés à se prononcer utilement. Il s'agit, sans ordre de priorité, de la faisabilité technique d'un tel instrument, de la définition précise des catégories de matériels auxquelles les dispositions d'un futur traité s'appliqueraient et de la nature et des modalités d'application de ces dispositions. Ce dernier point, naturellement, demeurera, jusqu'au bout du processus, le plus difficile. Nous demeurons cependant convaincus qu'il est possible de nous entendre sur un socle minimal de critères communs.

Ces efforts intenses ne font pas oublier l'ampleur du chemin qui reste à parcourir. Nous avons devant nous plusieurs échéances essentielles. Je ne peux qu'encourager les États membres à s'investir pleinement dans la prochaine réunion biennale des États parties au Programme d'action des Nations Unies et dans les groupes d'experts dont les travaux sont en cours. Nous le devons aux victimes d'aujourd'hui et de demain, en particulier les femmes et les enfants. Il en va de notre lourde responsabilité en tant que garants de la paix et de la sécurité internationales. En prenant la parole sur ce thème au sein de la Conférence, mon intention n'est bien évidemment pas de l'appeler à se saisir d'une question déjà traitée ailleurs sous différents angles, mais bien plutôt de contribuer à ce travail de réveil des consciences qui peut et doit être le nôtre sur cette question cruciale.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Ce matin, nous avons entendu des interventions profondes et riches d'enseignements, l'une d'un éminent visiteur venu d'une capitale, l'autre de notre estimé collègue de Genève. Tous deux ont décrit les efforts internationaux déployés pour relever le défi posé par la prolifération des armes classiques, ainsi que les efforts à poursuivre dans le domaine des armes de destruction massive. Ils ont également souligné le rôle de la Conférence du désarmement.

(Le Président)

Pour notre part, nous poursuivrons nos consultations bilatérales, tant auprès des capitales qu'à Genève, et nous nous efforcerons de déterminer ce qui peut encore être fait pour remettre cette conférence au travail.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière officielle de la Conférence aura lieu le mardi 17 juin, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée.

*La séance est levée à 10 h 40.*

-----